

*Renouvellement partiel de la Commission de Contrôle*

En 1929, la question de savoir s'il ne serait pas utile que les représentants d'un plus grand nombre d'Etats participassent aux travaux de la Commission de contrôle, a été soulevée. Cette année, le Gouvernement suisse a soumis à l'Assemblée une résolution à cet effet par laquelle il propose que les membres qui se retirent ne soient pas rééligibles avant qu'une période de trois années ne se soit écoulée.

Au cours de la discussion de cette question, certains délégués ont fait ressortir l'importance qu'ils attachent à l'expérience que peuvent acquérir les membres de la Commission de contrôle par un service prolongé et continu.

La Quatrième Commission a donc abouti à la solution suivante: à l'expiration de la durée des fonctions, les membres de la Commission de contrôle ne seront rééligibles que pour une autre période de trois années, et, cette seconde période expirée, trois années devront s'écouler avant qu'ils soient de nouveau rééligibles.

L'Assemblée a approuvé cette proposition.

*Budget de 1931*

La Quatrième Commission a approuvé les comptes vérifiés de la Société des Nations pour l'exercice 1929. Elle a arrêté le budget pour l'exercice 1931, qui s'élève à la somme globale de 31,637,501 francs-or (contre 28,210,248 francs-or en 1930), répartie comme suit:

	Francs-or
Secrétariat et organisations spéciales. . . . .	17,091,586
Organisation internationale du Travail. . . . .	8,661,652
Cour permanente de Justice internationale. . . . .	2,712,668
Immeubles à Genève. . . . .	2,170,822
Pensions. . . . .	1,000,773

Le nombre total d'unités dans le barème des répartitions pour 1931, s'élève à 986 et chaque unité représente une valeur de 32,086·71 francs-or. Le Canada dont le nombre d'unités a été fixé à 35, aura donc à contribuer 1,123,035·02 francs. Il a été décidé, toutefois, conformément à la pratique des dernières années, de rembourser aux Etats membres une partie de l'excédent budgétaire inscrit à l'exercice 1929 ainsi que la part qui revient du fonds de construction aux Etats qui, s'étant acquittés promptement de leurs obligations financières envers la Société des Nations jusqu'à la fin de 1925, avaient contribué à la formation du capital mis à part pour la construction des nouveaux immeubles. Par suite de ces décisions, des sommes de 28,249·23 et de 31,917·80 francs-or seront déduites du montant ci-dessus et la contribution nette que le Canada aura à verser en 1931 sera donc de 1,062,867·99 francs-or ou approximativement \$205,000.

Au cours de l'examen du budget, certains délégués ont signalé que le budget de 1931 accusait une augmentation de 6% sur celui de 1930 et que si tous les projets de la Commission des Treize avaient été approuvés, l'augmentation aurait été portée à plus de 13%. Ils déclarèrent qu'étant donné la crise générale qui sévit, ils ne pourront voter une augmentation que dans les cas d'absolue nécessité.

Le Directeur du Bureau international du Travail a fait connaître à la Quatrième Commission pour l'information de l'Assemblée, les raisons qui, de l'avis de la majorité du Conseil d'administration, rendent nécessaire l'agrandissement prochain des locaux actuels.

La Quatrième Commission a été heureuse d'apprendre de la bouche du Secrétaire général que les travaux de construction des bâtiments de la Société des Nations étaient déjà commencés, que les soumissions concernant le gros œuvre seront probablement concédées en novembre après quoi, les travaux seront poursuivis sans interruption. Elle a fixé à 23,633,150 francs les crédits